

Le tri, comment ?

Types de déchets

Consignes de tri

Les emballages et les journaux magazines



Bouteilles et flacons en plastique
Boîtes en carton, petits cartons et briques alimentaires
Aérosols, boîtes et bidons métalliques, canettes

Journaux, magazines, publicités...



Les déchets ordinaires



Les ordures ménagères courantes non recyclables



Le verre



Bocaux, bouteilles, pots de confiture...



Les déchets verts

Déchets végétaux, tontes des pelouses, branchages, rameaux...



Les encombrants

Déchets des ménages lourds et encombrants : appareils ménagers, mobilier, déchets du bricolage familial...



Les déchets ménagers spéciaux

Acides aérosols, cosmétiques, huiles de vidange et végétale, mercure, peinture, colle, ampoules, solvants, radiographies, tubes fluo...



Ne pas présenter dans le bac jaune les déchets ménagers ordinaires et les emballages de produits dangereux ou irritants, les papiers de bureau (listings, classeurs, cahiers, agendas...) et les livres.

A présenter dans le bac bordeaux

Ne pas présenter dans le bac vert les bouteilles en plastique, les capsules métalliques, les bouchons, les ampoules, les miroirs, les vitres, la porcelaine...

A présenter dans des sacs ouverts ou en fagots ficelés de 1,20 m de long, 25 kg maximum et de 10 cm de diamètre maximum, **sans fil de fer**

A présenter sur le trottoir ou à déposer en déchetterie
Sont exclus les gravats, les pièces automobiles ou les déchets professionnels

Service réservé aux particuliers à déposer en déchetterie
Les professionnels doivent faire appel à une entreprise spécialisée. Dépôt interdit sur la voie publique. Sont exclus les pneus.